

# L'Assemblée nationale adopte "l'amendement Tapie"

LEMONDE.FR avec Reuters et AFP | 23.10.08 | 05h22

Les députés ont voté, mercredi soir 22 octobre, par 33 voix contre 16, un amendement qui soumet à l'impôt, à partir d'un seuil de 200 000 euros, les indemnités perçues au titre du *"préjudice moral"* sur décision de justice. L'amendement, appelé *"amendement Tapie"* et déposé par le centriste Charles de Courson, avait été retenu la veille par la commission des finances.

Les élus socialistes et communistes ont voté cet amendement centriste. Le groupe UMP s'est divisé, 13 de ses membres ayant voté pour et 16 contre. Le gouvernement, par la voix d'Eric Woerth, ministre du budget, avait appelé à son rejet. *"J'ai bien entendu que cet amendement est en réalité lié à une affaire célèbre qui a défrayé la chronique. Je ne crois pas qu'on puisse légiférer à partir d'une affaire"*, a-t-il argué avant le vote. *"Le préjudice moral n'est pas un revenu"*, a-t-il estimé. *"Il y a un principe général du droit. Je vous propose d'en rester là (...) Sinon j'aime autant vous dire que chaque année vous pouvez varier la somme en fonction d'une autre affaire"*, avait-t-il suggéré en vain aux députés.

Sur 50 votants, il y a eu 49 suffrages exprimés.

L'amendement stipule que *"sont également imposées comme des traitements et salaires les indemnités, au-delà de six fois le plafond de la Sécurité sociale [soit 200 000 euros], perçues au titre du préjudice moral sur décision de justice"*.

Dans le cadre de l'affaire du Crédit Lyonnais, l'ancien homme d'affaires Bernard Tapie a obtenu d'un tribunal arbitral une indemnisation record de 285 millions d'euros, dont 45 millions au titre du *"préjudice moral"*.

Avant de commencer l'examen des articles et amendements de la première partie - celle des recettes - du projet de loi de finances pour 2009, les députés avaient adopté le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2009 à 2012. Ce texte, qui s'inscrit dans le nouveau cadre défini par la révision constitutionnelle de juillet, permet de fixer par un vote du Parlement la stratégie nationale des finances publiques du gouvernement pour une période de trois ans.

L'examen de la partie recettes du budget devrait s'achever vendredi. Les députés se prononceront le 28 octobre par un vote solennel sur l'ensemble de cette première partie de la loi de finances pour 2009.